



Note de rentrée 2026-2027

Le 31/08/2026

Dès ce mardi 1^{er} septembre, ce sont 171 élèves qui sont attendus ! Cette année sera celle des voyages (Liar pour les CP-CE1, la montagne pour les CE2-CM1-CM2), mais également celle du changement dans les communications avec l'arrivée de l'environnement numérique de travail (ENT) « ONE » qui remplacera le cahier de liaison, facilitera les échanges. Nous souhaitons une bonne rentrée à toutes les familles !

ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

L'organisation des classes a ainsi été définie, avec les effectifs prévus :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Estelle Nascimento	Virginie Bouxin	Isabelle Motin	Laura Lecuyer	Ingrid Jolly	Estelle Appert	Arnould Mathieu - Razika Abdelfettah	Céline Bézoteaux
16	23	16	18	25	25	21	27

Les horaires de l'école ne changent pas en cette rentrée : les enfants sont accueillis le matin entre 8h20 et 11h30 et de 13h05 à 16h15 l'après midi. L'entrée et la sortie des élèves se fait rue de la Barre.

Il y a école les lundis, mardis et vendredis toute la journée et les mercredis et jeudis en matinée. Pour bénéficier de la cantine et de la garderie, il est impératif de s'inscrire préalablement auprès de la Communauté de Communes qui, seule, gère ces questions.

Certains enfants pourront durant l'année bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC), avec votre accord et sur proposition du Conseil des Maîtres, de 16h15 à 17h15 les lundis et/ou mardis, mais également de soutien le jeudi après midi ou encore de stage pendant les vacances.

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des élèves	Automne	Noël	Hiver	Printemps	Vacances d'été
Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Vendredi 16 octobre 2026 au lundi 02 novembre 2026	Vendredi 18 décembre 2026 au lundi 04 janvier 2027	Vendredi 20 février 2027 au lundi 08 mars 2027	Vendredi 16 avril 2027 au lundi 03 mai 2027	A partir du vendredi 02 juillet 2027

ATTENTION : le vendredi 07 mai 2027 sera vaqué.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

ABSENCES- RETARDS-DISPENSES

- Absences : vous devez prévenir l'école le jour même (mail, téléphone, oralement) **et ensuite** fournir un justificatif écrit sur papier **au retour de l'enfant** (coupons d'absence dans l'agenda ou le cahier de vie en maternelle) : le certificat médical n'est pas exigé par l'école, la scolarité ordinaire relevant de la seule responsabilité des parents.

- Retards : ceux-ci doivent être **exceptionnels**. **L'enfant accompagné de l'adulte** devra venir sonner au portail pour obtenir l'autorisation d'entrer.

- Dispenses : seul un certificat médical permet une dispense des activités de nature sportive qui demeurent des enseignements obligatoires.

SECURITE

Dans le contexte du plan Vigipirate une attention particulière sera apportée aux rassemblements devant l'école (à limiter), et à l'accompagnement des élèves. Tous les comportements inhabituels devront être signalés et pris en compte le plus rapidement possible. Des exercices de sécurité seront menés dans l'année.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Elle est recommandée pour les accidents que pourrait subir ou causer votre enfant. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat spécifique « assurance scolaire » ou vous rapprocher de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « **GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT** ». Je vous prie de nous fournir **une attestation d'assurance scolaire** en cours de validité et nominative pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible.

ECOLE ↔ FAMILLE

Les échanges se feront prochainement par le biais de l'ENT ONE. En attendant son déploiement progressif, les mots seront consignés dans l'agenda (ou donnés manuellement en maternelle). ONE permettra d'échanger avec vos enseignants en cas de besoin, d'établir vos demandes de RDV, de retrouver un blog de classe, un cahier de texte, des leçons... les possibilités sont nombreuses.

En l'absence de cahier de liaison, les bulletins d'absence à remplir au retour de l'élève se trouveront dans l'agenda de l'élève ou dans le cahier de vie en maternelle.

Des réunions de rentrée vous seront rapidement proposées pour présenter l'année à venir : c'est ici l'occasion de rencontrer et d'échanger avec l'enseignant de votre enfant : la réussite scolaire des enfants dépend grandement de ce lien famille-école !

Vous veillerez à vérifier, corriger ou compléter **en rouge** puis signer la fiche de renseignements qui vous sera remise rapidement cette semaine de rentrée, ainsi que tous les autres documents nécessitant une réponse (fiche d'urgence, droit à l'image...).

Le règlement de l'école en vigueur est disponible sur le site Internet de l'école. Celui ci reste d'actualité jusqu'au prochain conseil d'école qui votera sa reconduction avec ou sans aménagement.

Vous pouvez à ce sujet vous engager au sein de l'école par l'intermédiaire des élections des parents d'élèves qui siègent au conseil d'école. Vous pourrez faire acte de candidature la deuxième quinzaine de septembre pour une élection début octobre. Pour contacter l'équipe en place : rpe.asfeld@gmail.com

Le montant de la coopérative scolaire a été voté lors du dernier conseil d'école de l'année 2025-2026 qui a choisi une reconduction des tarifs en vigueur depuis longtemps : 12€ pour 1 enfant, 21€ pour 2 enfants, 29€ pour 3 enfants, 36€ pour 4 enfants. La coopérative peut être réglée dès à présent : en espèces dans une enveloppe au nom de l'enfant, par chèque (OCCE08 - Coop Scol Asfeld) ou par virement (FR76 1020 6082 0185 6318 0018 330). La coopérative sert à financer des sorties, des manifestations, participe aux voyages, permet l'achat de petit matériel...)

L'Association des Parents d'Elèves (APE) est un partenaire incontournable pour tous nos projets et mène de nombreuses actions au sein de l'école ou en dehors : n'hésitez pas à la rejoindre pour participer activement et d'une nouvelle façon à la réussite de vos enfants ! Plusieurs modalités de participation sont possibles et sauront s'adapter selon vos disponibilités : ape.asfeld@outlook.fr

CONTACTS DE L'ECOLE :

Pour joindre l'école, vous êtes invités à utiliser de préférence le courrier électronique : ce.0080545z@ac-reims.fr , le numéro de téléphone est le **03 24 72 94 66**

Adresse du site de l'école : <https://sitetab3.ac-reims.fr/ec-asfeld/-wp/>

Le Directeur,
A.MATHIEU

